

val de gâtine

Solidarité en matière d'ordures ménagères

Lundi soir, au conseil communautaire, salle de réunion du Smited à Champdeniers, l'assemblée s'est prononcée pour que les séances se poursuivent ici.

Voici les principaux points abordés, lundi soir, par les élus de la communauté de communes du Val de Gâtine.

Ordures ménagères. Denis Onillon, vice-président qui gère le service, a mentionné « que fin 2016, le Sictom avait voté une redevance à 65 €. Ce qui correspondait à un équilibre financier sur les territoires de Champdeniers et Coulonges ». La participation financière 2017 de mise en recouvrement, par le SMC Haut Val de Sèvre, pour le territoire de Pays sud Gâtine, s'élève à 680.144 €. Si les tarifs appliqués sont maintenus, le reste à charge se monte à 12.400 €. Le président,

Jean-Pierre Rimbeau, a proposé « que les 12.400 € ne soient pas répercutés sur les redevances des habitants des communes de l'ancien Pays sud Gâtine. ». Cette somme sera absorbée par Val de Gâtine, au titre de la solidarité envers ces foyers. Vote unanime des élus.

49 employées en aide à domicile

Service à la personne. L'ancienne Gâtine-Autizé fonctionne en mode associatif. Le Val d'Egray et Pays sud Gâtine avaient cette compétence avant la fusion au 1^{er} janvier dernier.

Jacques Fradin, vice-président du service d'aide au maintien à domicile, a présenté les objec-

tifs, parmi lesquels la réduction des déficits. L'amélioration des prestations (notamment celle du service informatique, afin d'être plus réactif, en se dotant de matériel plus performant), doit permettre de dégager du temps indispensable au personnel.

Le service compte quarante-neuf employées, pour 50.000 heures de travail en 2016 (chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros). Les tarifs révisés ont également été exposés et feront l'objet d'une information auprès des bénéficiaires. Le déficit constaté sur ces deux services, nécessite une situation à examiner de prêt. Jean-Pierre Rimbeau a rappelé « que la

priorité est de satisfaire les bénéficiaires. »

Site du plan d'eau des Sources. Il est situé au Beugnon et devient propriété de Val de Gâtine. Ce site symbolise la naissance du Thouet. Il relève de la compétence facultative, promotion des sites remarquables. Le conseil se prononce pour l'effacement du plan d'eau et la renaturation du Thouet. L'opération est confiée au SMVT (Syndicat mixte de la vallée du Thouet), dans le cadre de son contrat territorial milieux aquatiques 2017-2021, avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (prise en charge financière comprise).

Cor. NR, Stéphane Mascé



Mazières en Gâtine